



Résiliation Cours Servais

Par **Hatice0103**, le **04/10/2016 à 09:55**

Bonjour, je reviens car je pense avoir un réel problème..rnEn effet, l'année dernière je me suis inscrite à Cours Servais afin de me préparer au concours de Police scientifique, le fait que je soit aussi étudiante à la fac, et que je sois boursière me permettait de payer mes mensualités. J'ai malheureusement redoubler mon année et je ne suis plus boursière, je n'ai plus aucun revenu, et je ne peux plus payer mes mensualités de cours Servais. Cours Servais commence à m'envoyer des mails indiquant que si je ne payais pas, que je serais en justice.rnJe viens de leur envoyer un courrier en expliquant ma situation mais je ne sais pas si ils vont prendre ceci comme un motif valable, j'ai tout les justificatifs qu'ils faut.. j'ai peur d'être en justicernJe vous remercie de votre réponse

Par **amajuris**, le **04/10/2016 à 10:23**

bonjour,rnrelisez les conditions de résiliation dans votre contrat.rnje ne pense pas que le fait que vous ayez redoublé votre année et perdu votre bourse soit un cas prévu de résiliation.rnvous aurez sans doute des relances mais tant que cet établissement n'a pas obtenu une décision d'un tribunal vous condamnant à payer, vous ne risquez rien car un huissier ou une société de recouvrement n'a aucun pouvoir de contrainte sans titre exécutoire.rnsalutations